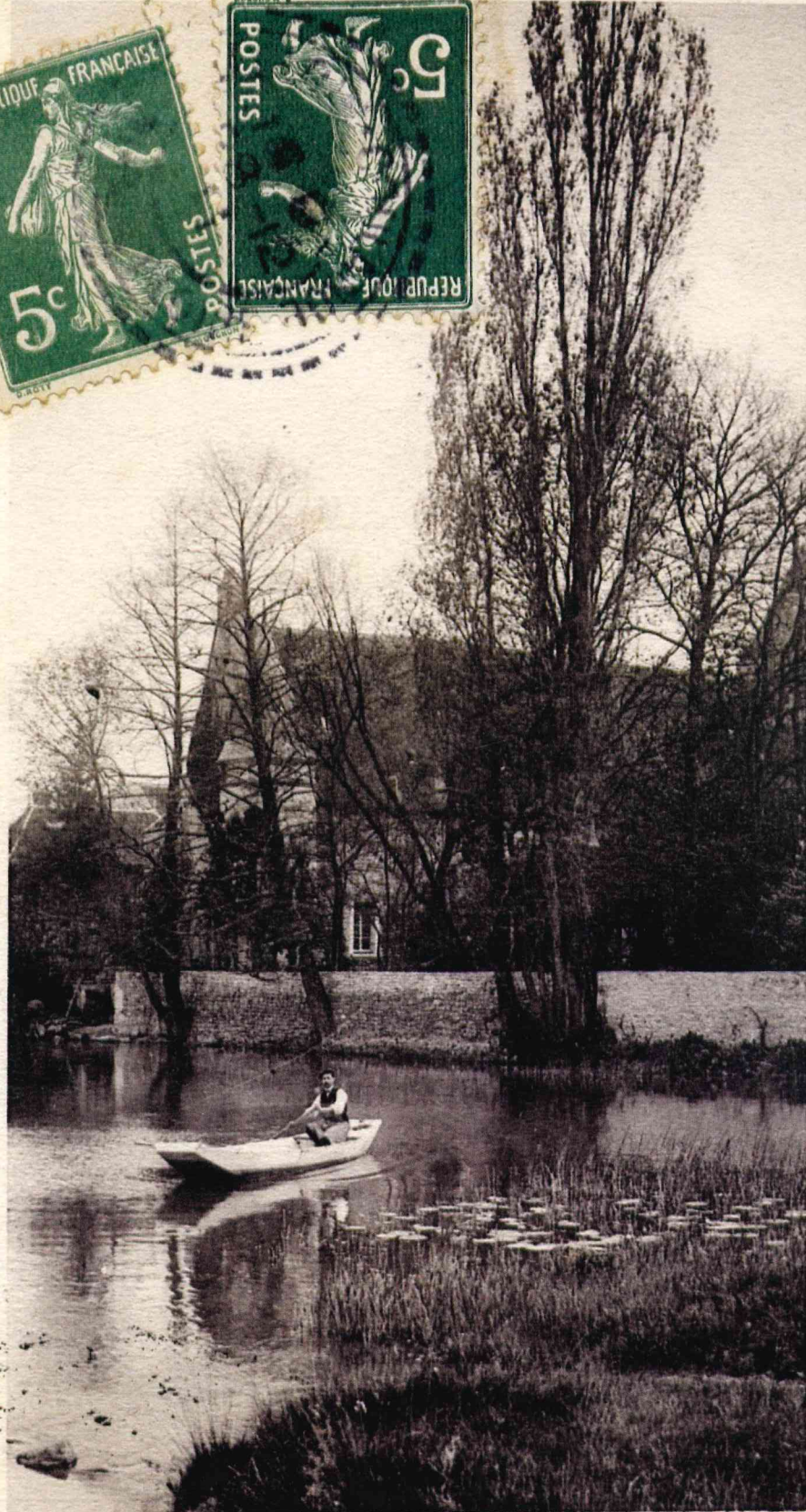


VILLELOIN-COULANGE (I.-et-L.)



L'Indrois et l'Abbaye

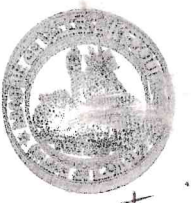


Les deux clochers vus de la rue des Ponts

BULLETIN MUNICIPAL

2005-2006

Archives
Loire



+ observations

VILLELOIN-COULANGÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTRÉSOR
INDRE ET LOIRE

NOTE D'HISTOIRE LOCALE

L'année 1905 à Villeloin-Coulangé à travers les archives.

Le conseil municipal s'est réuni 6 fois sous la présidence de Monsieur BERNIER, maire.

Séance ordinaire du 19 février 1905

Dispense service militaire

Le conseil, appelé à statuer sur une demande de dispense de service militaire au titre d'indispensable soutien de famille faite par SIMON Alphonse, jeune soldat de la classe 1904, numéro 75 au tirage au sort du canton de Montrésor, donne l'avis le plus favorable, en raison d'un père malade, d'une grand-mère infirme et d'un neveu âgé de 11 ans à leur charge.

Séance ordinaire du 18 juin 1905

Vote du budget

Approbation du compte-rendu du sieur RISPAUD, receveur municipal, pour les recettes et dépenses du 1^{er} janvier 1904 au 31 décembre 1904, à savoir :

en recettes pour :	8995,07 francs
en dépenses pour :	8723,07 francs
d'où résulte un excédent de recettes de :	272,00 francs

Le conseil municipal demande au conseil de préfecture d'approuver ce budget sans observations.

Budget de la fabrique (revenu affecté à l'entretien d'une église)

Le conseil approuve les comptes de la gestion pour l'année 1904. Le dit budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 900,00 francs; ceci, pour une population catholique de 1030 personnes. Le président du conseil de la fabrique est Louis DEGUIGNE, le trésorier Auguste NAU.

Salaire du garde-champêtre

Fixé à 650 francs pour l'année 1906.

Foires de Loché

Le conseil municipal de Loché demande que les deux foires annuelles de cette commune soient fixées au 22 mars et au 29 mai de chaque année. Comme il l'avait été fait pour la demande de Nouans, en 1904, et également d'Écueillé, le conseil municipal déclare se désintéresser de cette question.

Emprunt de 3600 francs.

Suite à une délibération du 08/04/1900, le conseil municipal a pris l'engagement de contribuer pour une somme de 3000 francs dans la dépense de la ligne de chemin de fer d'intérêt local de Montrésor à Écueillé en cours de construction.

À cette contribution, il faut ajouter la somme de 600 francs pour la reconstruction des passerelles en bois établies sur l'Indrois au moulin de l'Étang et à Villebaslin, dépense dans un devis du sieur GIRON Auguste, charpentier à Villeloin.

Les deux opérations étant d'intérêt général, le conseil décide donc un emprunt de 3600 francs.

Séance extraordinaire du 9 juillet 1905

Bouilleurs ambulants

Après en avoir délibéré, le conseil désigne le champ de foire et le carroi de l'Echallerie comme emplacements publics pour les bouilleurs ambulants qui pourront y exercer leur profession les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 5 heures du matin à 7 heures du soir.

Séance ordinaire du 20 août 1905

Fontaine de la Cabaretterie

Le conseil autorise le maire à faire dresser un devis pour couvrir et exhausser si possible le niveau de l'eau de la fontaine située près de la future gare.

Cours de l'école de garçons

Le conseil autorise le maire à faire le nécessaire pour l'amélioration des 2 cours de l'école des garçons avec construction d'un caniveau longeant la maison.

Séance extraordinaire du 29 septembre 1905

Le sieur GIRARD André, régisseur à Bel-Air en cette commune demande à être dispensé d'une période d'exercice qu'il doit accomplir à partir du 16 octobre prochain au 68^{ème} régiment territorial d'infanterie au titre de soutien de famille comme père de cinq enfants. Le conseil par 4 voix contre 3 donne un avis défavorable.

Séance ordinaire du 3 décembre 1905

Élections sénatoriales

Deux délégués sont élus BERNIER Léon et LUTIER Octave, suppléant ORILLARD Dominique.

Médecine gratuite

Le conseil révisé la liste des personnes admises pour l'année 1906 au bénéfice de l'assistance médicale gratuite et l'arrête à 18 familles comprenant 26 personnes.

Dons aux pompiers

La commune décide de reverser la somme de 25 francs à la subdivision des pompiers suite à un don de la société d'assurances la mutuelle du Mans. Le conseil vote également une somme de 20 francs pour payer en 1905 l'affiliation des pompiers de Villeloin à la société de tir de Montrésor.

Vente de peupliers

Adjudication aux enchères publiques de la vente de 44 peupliers appartenant à la commune et situés de chaque côté du chemin de grande communication n°11 de Montrichard, au lieu-dit « Vallée des Monts ». Cette vente produira la somme de 720 francs inscrite au budget additionnel de 1906.

Arrêté du maire du 7 juillet 1905

Article 1 : le sieur VRILLON Henri Eugène né à Villeloin-Coulangé le 20 novembre 1865 et domicilié dans cette commune : exerçant la profession de journalier est nommé garde champêtre de la-dite commune, en remplacement du sieur PLAULT Eugène démissionnaire.

Article 2 : il entrera en exercice à compter du jour de sa prestation de serment.

Recensement de la classe 1905

❖ BLARD Octave	(cultivateur)
❖ BOURBONNAIS Alexandre	(cultivateur)
❖ BOURDEAU Louis	(gagiste)
❖ COUTURE Georges	(cultivateur)
❖ COUVREUX Gabriel	(cultivateur)
❖ FAUCHÈRE Albert	(gagiste)
❖ MASSON Ernest	(cultivateur)
❖ NICERON Lucien	(gagiste)
❖ ORILLARD Marie	(charron)
❖ PETIBON Jean	(cultivateur)

Quelques chiffres relevés aux archives de la commune.

Statistiques agricoles de l'année 1905	
Superficie des terres labourables en hectares :	2 280
Prés naturels :	400
Herbages, pâturages et pacages :	370
Vignes :	150
Landes et terres incultes :	16
Cultures diverses, maraîchères, arbustes, etc :	42
Bois et forêts :	150
Autres territoires :	30
Superficie totale de la commune :	3438

Principales productions végétales en hectares

Blé, froment :	560
Seigle :	25
Orge :	50
Sarrasin :	6
Avoine :	510
Légumes frais et secs :	5
Pommes de terre :	115
Topinambours :	90
Betteraves :	60
Rutabagas et navets :	25
Choux, fourragers :	20

Autres productions en quintaux :

Châtaignes :	15
Noix :	2
Pêches :	6
Pommes et poires à couteaux :	15
Pommes et poires à cidre :	10
Prunes :	15

Rendement moyen par hectare en quintaux :

Blé :	20
Orge :	14
Avoine :	11

Ceci pour 108 exploitations.



La passerelle en bois du Moulin de l'Étang

VILLELOIN ET SES ÉGLISES

Villeloin-Coulangé est le résultat de la réunion en 1831 de deux anciennes communes : Villeloin et Coulangé.

Suite à cette réunion, la vieille église de Coulangé (datant du XII^e siècle) ne servait plus de lieu de culte. Le conseil municipal décide donc de la vendre en 1844 et de profiter de cette vente pour effectuer des travaux d'urgence sur l'église de Villeloin. Mais ces derniers s'avéreront insuffisants pour sauver le vieil édifice qui continuera à se dégrader.



L'église de Coulangé

La première mention de ce qui va devenir la grande affaire de Villeloin et occuper son conseil municipal pendant les dernières décades du XIX^e siècle, on la trouve sous la forme d'une brève note du 19 mai 1857 :

"Le clocher comporte deux cloches et l'une est cassée."

Et il faut préciser ici que le clocher dont il s'agit est celui d'une église primitive. Il n'en reste plus que le chœur, un moment utilisé comme chapelle du cimetière tout proche et désaffectée aujourd'hui.

Depuis mille années qu'elle sonnait, cette cloche avait bien droit de s'estimer fatiguée, mais hélas le clocher arrive à la limite et l'église aussi.

Personne ne doute qu'un jour " quelque chose sera nécessaire "avant le gros pépin !

Pour situer les idées, un pont à la place de la passerelle appelée *Les Planches* nécessite un investissement de 698,40 francs et sera couvert par les fonds départementaux car la commune n'en a pas les moyens : en 1843, son budget est de 5 177,32 francs !

18.03.1863 – Compte tenu du mauvais état de l'église, la commune décide d'en construire une neuve.

Le devis s'élevant à la somme de 51 215,88 francs, le conseil le refuse. Il refuse également de payer les



L'ancienne église de Villeloin

honoraires d'architecte de 913,80 francs (la préfecture, appelée à trancher, condamnera la commune à payer !)

24.09.1867 – Quatre années passent, n'apportant ni solution ni miracle. Pour débloquer la situation, Monsieur Bernier offre un terrain au lieu-dit *Le Charnier* de 20 ares pour la somme de 1 005,00 francs.

15.04.1868 – L'architecte Guérin dresse un plan d'une nouvelle église qui sera faite en deux temps car le clocher sera exécuté ultérieurement. Elle se composera d'une grande nef, de deux petites nefs latérales et d'un chœur. Elle sera construite en murs de moellons et de pierres tendres. La pierre tendre proviendra des carrières des environs de Loches et sera utilisée seulement par économie dans les arêtiers, les jambages, les corniches et les encadrements des ouvertures. La charpente sera toute réalisée en bois de chêne et l'intérieur de l'église sera recouvert de voûtes en briques.

03.05.1868 Le conseil municipal accepte le devis Guérin (architecte diocésain). On entre donc dans la voie des réalisations, mais le terrain prévu s'avère trop petit.

01.08.1869 – On décide d'exproprier un terrain au sieur Orillard de 11 ares 60 pour qui le conseil offre 774,80 francs, que le sieur Orillard accepterait pour 1350,00 francs.

Le conseil, redoutant qu'il ne construise sur ce terrain lui propose 1000,00 francs.

08.10.1869 – Le sieur Orillard accepte 1000,00 francs, et le conseil vote la somme, majorée des frais d'acte comme demandé, soit 1 100,00 francs.

05.12.1869 – Ce sera donc une église entièrement nouvelle, édifiée à un emplacement nouveau. Le chantier de cette église est adjugé à l'entreprise Borie de Bléré la moins-disante avec un rabais de 2 centimes sur la somme de 38 000,00 francs.

Notons au passage que les autres entreprises étaient de Loches et n'avaient offert qu'un rabais de 1 centime.

Le temps passe, les travaux suivent leur cours. Borie a rencontré des difficultés dans l'exécution, peut-être professionnelle mais en tout cas "historique" car la guerre de 1870 vient s'intercaler dans le contexte. On voit en effet apparaître aux délibérations :

14.05.1872 – Mise en demeure à Borie d'achever le chantier de l'église sous peine de dommages intérêts vu qu'il a pris un an de retard. Borie s'exécute, le transfert du culte s'accomplit, la suite logique est donnée .

29.06.1873 – Le conseil municipal vote la démolition de l'ancienne église dont le chœur sera conservé comme chapelle du cimetière. Les pierres récupérées serviront à fermer le chœur et à construire un mur autour du cimetière.

10.08.1873 – 506,39 francs plus un cahier des charges sont votés pour la démolition et les réemplois. Soumissionnés à Auguste Giron le 02.11.1873 pour 507,30 francs et acceptation du cahier des charges.

Ensuite, des travaux d'aménagements eurent lieu autour de la nouvelle église en 1873 pour former une grande place publique plantée d'arbres.

De nouveau l'attention du conseil se reporte sur la colline, car en novembre 1888, les sieurs Bernier, Deroche, et Orillard (élu au conseil entre-temps) s'opposent vivement à l'agrandissement du cimetière "...à cause des eaux empoisonnées dues à la déclivité du terrain..." Les maisons du bourg en effet, s'approvisionnent en eau par des puits qui plongent dans la nappe phréatique et qui sont en-dessous. Comme quoi l'écologie n'est pas si moderne !

C'est alors qu'on découvre une délibération intéressante :

22.03.1891 – Le conseil municipal délibère sur la construction d'un clocher pour la nouvelle église non édifiée en 1870 par suite de l'insuffisance des crédits et rendu nécessaire par suite du mauvais état de l'ancien "...Le beffroi actuel étant éloigné de l'église et menaçant ruine". Le projet est adopté qui comportera un porche et une tribune.

Adjugé pour 18 411,00 francs à Metois-Cotte.

20.11.1891 – Pose de la première pierre du clocher : dépôt d'une bouteille contenant un parchemin dans le pilier droit du porche.

29.08.1892 – Réception provisoire sous le contrôle de Monsieur Hardion, architecte départemental.



La nouvelle église de Villeloin

1901 – 1905 – Le paysage qui vient de changer dans le centre - bourg, change politiquement aussi. Après la loi sur les congrégations et la séparation de l'église et de l'état, un équilibre nouveau voit le jour.

Les communes reprennent les lieux de culte et Villeloin récupère le presbytère; on va voir le bâtiment prendre une destination que les édiles ⁽¹⁾ caressaient peut-être en secret : l'affecter à un homme qui soignerait les corps, après en avoir abrité un qui soignait les âmes !

Il n'y a pas de médecin sur place en effet : il faut appeler celui de Montrésor.

- **21.03.1907** – Le conseil municipal visite l'ancien presbytère abandonné par l'abbé Pasquier.
- Compte rendu de ses dégradations dans l'immeuble et dans le jardin .
- Le presbytère serait affecté à un médecin qui s'installerait à Villeloin à titre gratuit dans un premier temps, à condition qu'il s'y installe définitivement.
- Vente à Monsieur Mabileau de l'ancienne chapelle désaffectée où il envisage d'installer un musée local.
- Fixe à 250,00 francs l'an le loyer du futur médecin après la troisième année.

04.05.1908 – Construction d'une remise à l'ancien presbytère : 2017,00 francs .

11.07.1909 – Bail à loyer consenti au docteur Louis Crosse de 300,00 francs par an à partir de 1911 et la commune fera transformer le bûcher en salle d'attente, de consultation et de pharmacie. Elle construira un étage et vote pour l'ensemble la somme de 6 300,00 francs.

(1) Magistrat qui s'occupe des constructions

La photo qui montre Villeloin avec ses deux clochers peut donc être datée de façon assez précise, puisque l'ancien a été conservé jusqu'aux environs de l'année 1895.

(Archives de Villeloin relevées par René ORVAT)